Image not found or type unknown

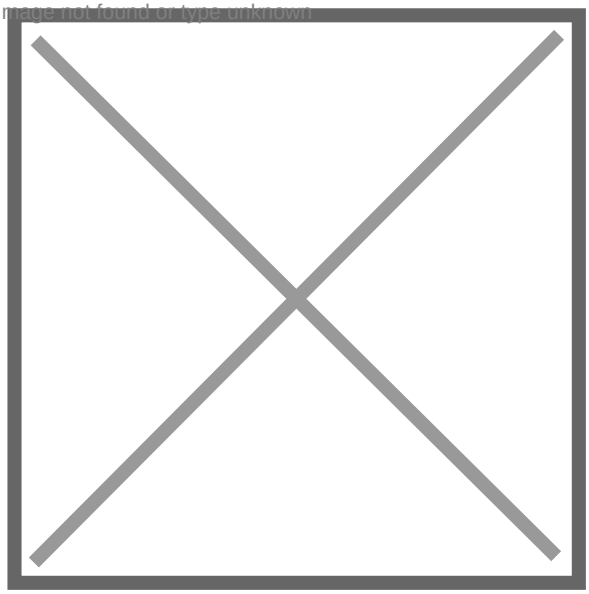

Carte de séjour et droit au travail

Par **greg1967**, le **21/05/2010** à **13:45**

Bonjour,

Je souhaite savoir combien de temps cela va prendre à ma fiancée russe pour obtenir un titre de séjour lui permettant de travailler et d'obtenir une carte de sécurité sociale, dès que je l'aurais épousée.
Le titre de séjour est il valable 10 ans?
Faut-il faire tout cela à la préfecture?

Merci et bonne journée.
greg

Par **chris_ldv**, le **06/06/2010** à **00:46**

Bonjour,

Dans l'ordre normal:

1) organisation du mariage à la mairie généralement dans le cadre d'un séjour en France avec un visa touristique pour le futur conjoint étranger, avec production des documents nécessaires (extrait de naissance + certificat de célibat, le tout traduit en Français par un interprète officiel reconnu par la France)

2) demande de visa long séjour par votre fiancée au consultat de France depuis la Russie sur

la base des document remplis en vue du mariage à la mairie

3) Une fois le visa obtenu arrivée en France de votre fiancée, mariage puis demande du titre de séjour dans les 3 mois au près de la préfecture du domicile.

Le premier titre de séjour est généralement de 1 an renouvelable.

La durée totale est de l'ordre de plusieurs mois.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés